

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
(MESRI)

AUTORITÉ NATIONALE D'ASSURANCE QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION



**RAPPORT D'ÉVALUATION EXTERNE DU
PROGRAMME DE LICENCE LOGISTIQUE ET
TRANSPORT DU CENTRE TRAINMAR DE DAKAR
(CTD)**

L'Équipe d'évaluateurs :

- M. El Hadji Abdou Aziz Ndiaye, Professeur titulaire, UGB, Président
- M. Balla Doucouré, Maître de Conférences titulaire, UCAD, Membre
- M. Ibrahima Ndiaye, professionnel, Membre

Signature :

Pour l'Équipe, le Président

Novembre 2024

Table des matières

Liste des sigles et abréviations.....	3
Introduction	4
1. Présentation de l'Institution et du Programme évalué	4
2. Avis sur le rapport d'auto-évaluation	6
3. Description de la visite sur le terrain.....	6
4. Appréciation de l'EES au regard des standards de qualité de l'ANAQ-Sup	9
5. Points forts du Programme	16
6. Points faibles du Programme	17
7. Appréciations générales du Programme	18
8. Recommandations à l'Etablissement.....	18
9. Recommandations à l'ANAQ-Sup	19

Liste des sigles et abréviations

ANAM	Agence Nationale des Affaires Maritimes Autorité Nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de
ANAQ -SUP	l'Innovation
CCIAD	Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Dakar
CIAQ	Cellule Interne d'Assurance Qualité
CNES	Confédération Nationale des Employeurs du Sénégal
CNP	Conseil National du Patronat
COSEC	Conseil Sénégalais des Chargeurs
CTD	Centre Trainmar de Dakar
EPES	Etablissement Privé d'Enseignement Supérieur
GES	Groupement Economique du Sénégal
LMD	Licence, Master et Doctorat
MESRI	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
MPM	Management Portuaire et Maritime
PATS	Personnel Administratif, Technique et de Service
PER	Personnel d'Enseignement et de Recherche
PV	Procès-Verbal
SNPAD	Société Nationale du Port Autonome de Dakar
TD	Travaux Dirigés
TPE	Travail Personnel de l'Etudiant
UNACOIS	Union Nationale des Commerçants et Industriels du Sénégal

Introduction

Le Centre Trainmar de Dakar (CTD), basé à Dakar, a présenté un rapport d'auto-évaluation auprès de l'ANAQ-Sup, en vue de l'accréditation de son programme de Licence en Logistique et Transport. L'ANAQ-Sup a désigné l'équipe d'Experts – Evalueurs externes composée comme suit :

- M. El Hadji Abdou Aziz Ndiaye, Professeur titulaire, UGB, Président
- M. Balla Doucouré, Maître de Conférences titulaire, UCAD, Membre
- M. Ibrahima Ndiaye, professionnel, Membre

La visite a eu lieu le lundi 8 novembre 2024 de 8h 15mn à 16h45mn. La rédaction du rapport a été effectuée par l'équipe en respectant le format recommandé par l'ANAQ-Sup.

1. Présentation de l'Institution et du Programme évalué

1.1 Présentation du Centre Trainmar de Dakar (CTD)

Créée par Arrêté ministériel n°00386 en date du 08 Janvier 1992 portant sur l'organisation et le fonctionnement d'une Cellule Trainmar dénommée CENTRE TRAINMAR au COSEC par le Ministère délégué chargé de la Mer, cette institution a pour vocation selon les dispositions de l'article 2 de ses statuts, de répondre aux besoins de formation de tous les opérateurs du secteur maritime du Sénégal. A cet effet, elle est habilitée à recourir à tous les moyens appropriés pour :

- proposer et mettre en œuvre une politique de formation des usagers du secteur maritime ;
- élaborer et exécuter un programme de séminaires et d'ateliers de formation répondant aux besoins des opérateurs du secteur maritime ;
- former des gestionnaires de la formation, des concepteurs de cours et des instructeurs locaux en nombre suffisant ;
- développer avec les autres Centres du Réseau TRAINMAR des formations à travers des relations d'échange et de coopération.

En 2022 et dans un souci de diversifier son offre de formation, le CTD a sollicité et obtenu du MESRI une autorisation d'ouverture et de fonctionnement en qualité d'EPES. La vision du CTD est : « *Centre Trainmar de Dakar 2025, un pôle africain de référence spécialisé dans l'offre de formation multidimensionnelle tournée vers les métiers de la Supply Chain, du*

Commerce International et des Activités maritimes ». Aussi les valeurs du CTD demeurent-elles la *Cohésion*, le *Travail* et la *Diversité*.

Le CTD est administré par un Comité de Gestion, un Comité pédagogique, un Conseil scientifique et une Direction. Le Comité de Gestion, dirigé par le Directeur général du COSEC, demeure l'organe de décision suprême du Centre. Il compte trois (3) membres. Outre le Directeur général du COSEC, le Directeur général de la SNPAD et le Directeur général de l'ANAM siègent au Comité de Gestion. Le Comité pédagogique est chargé de la gouvernance pédagogique de la formation continue. Il est composé des principaux syndicats du secteur maritime, du CNP, de l'UNACOIS et de la CCIAD. Le Conseil scientifique a mission d'évaluer et de valider les programmes et d'examiner toute autre question d'ordre pédagogique. La Direction est chargée d'assurer la gestion du Centre, de le représenter au plan national et à l'international et de mettre en œuvre les orientations dégagées par les organes de gouvernance. Elle est composée d'un Directeur et de son adjoint.

1.2 Présentation du Programme de Licence en Logistique et Transport

Le programme de Licence en Logistique Transport du CTD vise à former des professionnels hautement qualifiés dans le domaine de la logistique et du transport. A cet effet, ils devraient être capables de répondre aux besoins croissants du marché et de contribuer au développement économique de la région. Aussi les objectifs spécifiques du programme sont de former des spécialistes compétents, développer des compétences opérationnelles et promouvoir une approche globale.

A la fin de la formation, les diplômés du Programme devraient être capables de gérer des flux et d'optimiser des achats, des stocks et des coûts de transport. Ils pourraient ainsi embrasser les métiers de : assistant supply chain, gestionnaire de stocks, exploitant transport, gestionnaire de parc automobile, assistant achat, assistant approvisionnement, assistant fret et assistant gestionnaire d'entrepôts.

Ce Programme s'adresse aux bacheliers de toutes séries souhaitant suivre une formation dans les domaines de la Logistique et du Transport. A cet effet, les bacheliers doivent remplir un dossier d'inscription à retirer auprès du secrétariat du CTD et subir un entretien en vue d'être admis dans le Programme de Licence en Logistique et Transport.

2. Avis sur le rapport d'auto-évaluation

Le rapport d'auto-évaluation est un texte de 186 pages dont 115 pages d'annexes. Il respecte globalement le référentiel d'évaluation de Programme défini par l'ANAQ-Sup. Le rapport est écrit dans un style correct, facile à lire et compréhensible. Toutefois, une relecture minutieuse aurait permis de corriger les quelques maladroites de forme (fautes de frappe, erreurs dans la présentation de la maquette, la numérotation, la répétition de certaines figures, ...) et de fond. En effet, le rapport d'auto-évaluation comporte plusieurs figures de manière répétitive et souvent au mauvais endroit. Ce qui rend la lecture de certains passages difficiles voire pénibles. L'analyse des standards demeure, à certains endroits, peu poussée et leurs conclusions ne sont pas toujours motivées par des éléments de preuve adéquats. La maquette présentée dans le rapport ne respecte pas la réglementation en matière de répartition entre temps présentiel et travail personnel de l'étudiant. Il faut souligner en outre que la maquette présentée lors de la visite prend bien en charge cette disposition réglementaire.

3. Description de la visite sur le terrain

3.1 Organisation et déroulement de la visite

La mission d'évaluation de l'ANAQ-Sup a démarré à 8h15mn par des mots de bienvenue de la Directrice adjointe du CTD. Le Professeur Elhadji Abdoul Aziz NDIAYE, Président de séance, a ensuite commencé par présenter l'équipe d'experts et rappelé l'objectif de la mission qui consistait à s'assurer du niveau d'atteinte des standards de qualité définis par l'ANAQ-Sup. Le planning ci-après a été ensuite proposé et adopté.

- ✓ 8h 15mn – 10h 15mn : présentation du Programme par les responsables du CTD et discussions ;
- ✓ 10h 15mn -13h 45mn : rencontres avec des enseignants vacataires, des étudiants et des membres du PATS ;
- ✓ 14h 30mn – 16h : visite des locaux du Centre Trainmar de Dakar ;
- ✓ 16h – 16h 30mn : synthèse des travaux ;
- ✓ 16h 30mn – 16h 45mn : restitution orale.

Il s'en est suivi une brève présentation de l'établissement par Mme Astou THIAM, Directrice adjointe du CTD. A sa suite, M. Ibrahima CISSE, Responsable de filière, a présenté le rapport d'auto-évaluation du Programme de Licence en Logistique et Transport sous la supervision du Directeur des études, Monsieur Amadou SOW. Ces exposés ont suscité des commentaires et

discussions qui ont essentiellement tourné autour de la baisse des effectifs, la maquette, le rôle du Conseil pédagogique, l'admission à des niveaux intermédiaires et la gestion des équivalences, le dispositif d'évaluation des enseignements, le rôle de certains membres du Conseil scientifique, la tenue du cahier de texte, les mesures de remédiation, les différents standards définis par l'ANAQ-Sup et le rapport d'auto-évaluation, en général. Durant les commentaires et discussions, une liste d'éléments de preuve a été demandée afin de faciliter le travail de vérification des experts.

Après cette réunion d'ouverture, les experts ont d'abord rencontré quatre (4) enseignants du Programme. Les entretiens avec ces derniers ont permis d'apprécier le bon niveau du corps enseignant et un système de traitement des intervenants formalisé et standardisé même s'il subsiste quelque retard dans le processus de paiement. Ils ont également permis de constater l'absence d'un processus de validation des *syllabi*, la non-association du corps enseignant lors des recrutements d'étudiants, des délibérations et des procédures de modification de la maquette du Programme. Ces entretiens ont en outre permis de déceler l'absence d'un dispositif de recrutement des enseignants standardisé, la non mise en place de cellules pédagogiques de base et le manque d'accompagnement des enseignants dans leur plan de carrière. Ils ont enfin permis de déceler le non-respect du règlement intérieur en matière disciplinaire (utilisation abusive du téléphone portable dans les salles de cours), des conditions de travail souvent dépassées (absence de tableaux intelligents et d'incubateur et système d'évaluation peu adapté).

Les experts ont ensuite rencontré sept (7) étudiants des Licences 1, 2 et 3 ainsi que des diplômés du Programme. Ces derniers apprécient globalement la qualité du Programme, notamment en termes de rapport qualité/prix et d'environnement de travail (salles de cours climatisées, mise à disposition d'ordinateurs portables lors des enseignements d'informatique). Toutefois, ils déplorent le caractère passif de l'administration dans le cadre de l'accompagnement des étudiants dans leur recherche de stage voire d'emploi, l'exiguïté de la bibliothèque physique avec une documentation peu actualisée. Les étudiants déplorent également le manque de suivi du dispositif d'évaluation des enseignements, un réseau d'*alumni* peu actif et une infirmerie sous équipée (peu de médicaments et absence de trousse de secours avec des serviettes hygiéniques même si la Direction en dispose) avec un responsable souvent absent lors du déroulement des activités pédagogiques. Ils ont enfin déploré la non-subvention de leurs activités scientifiques et culturelles, le manque de visibilité

de l'établissement illustré par une absence de publicité dans les médias et la non-pérennisation de l'organisation d'une cérémonie de graduation, par exemple.

Des entretiens ont été également effectués avec la comptable, le chef de la scolarité, la chargée de mission, le chef de service pédagogique. A cet effet, les experts ont pu constater l'existence d'un logiciel de gestion facilitant la planification et le suivi des activités pédagogiques et financières nécessaires à la pérennité du Programme. Ils ont également pu remarquer un fort sentiment d'appartenance du personnel qui d'ailleurs est motivé et dévoué au développement du Centre. Toutefois, les experts ont pu observer que le PATS du Centre est essentiellement composé d'agents en détachement provenant du COSEC ou de la SNPAD et de prestataires de service. Cette situation n'offre pas une bonne visibilité quant aux carrières des agents en détachement et peut déteindre sur leur motivation à long terme. Elle occasionne également des contrats précaires conduisant à une prise en charge sociale imparfaite et des rémunérations peu compétitives pour les prestataires. Ce qui peut engendrer une instabilité de cette catégorie de personnel à moyen terme.

Les experts ont ensuite procédé à la visite des locaux. Cette dernière a permis de constater l'existence d'un cadre de travail favorable à la performance avec des salles de cours climatisées et bien équipées et une bibliothèque physique, un logiciel de gestion pédagogique et financière et une bibliothèque numérique. Plusieurs services ont été aussi visités, notamment le service pédagogique, le service informatique, la comptabilité, la salle de sport, l'infirmerie, les locaux du Directeur et de la Directrice adjointe et la nouvelle extension du Centre (en finalisation). Toutefois, il faut déplorer le non-respect des normes régissant les établissements recevant du public (mise en place d'escaliers de secours fonctionnels, ...) et la discrimination envers les personnes à mobilité réduite.

L'équipe d'experts s'est enfin retirée pour définir les points forts et les points faibles du Programme de Licence en Logistique et Transport ; qu'elle a, par la suite, exposés aux responsables de CTD.

3.2 Appréciation de la visite

La visite s'est déroulée dans d'excellentes conditions. Les dirigeants du CTD ont été très coopératifs. Leur réactivité par rapport aux requêtes des experts montre que la visite a été bien préparée.

4. Appréciation de l'EES au regard des standards de qualité de l'ANAQ-Sup

Champ d'évaluation 1 : Objectifs et mise en œuvre du Programme d'études

Standard 1.01 : *Le Programme d'études est régulièrement dispensé.*

Appréciation globale du standard :

Le Programme de Licence en Logistique et Transport, sous sa version actuelle, existe depuis 2021 et est régulièrement proposé depuis cette date. Une promotion est sortie, à ce jour, de ce programme et les effectifs tournent, en moyenne, autour de trente-six (36) étudiants par année à l'exception de 2020-2021 lors de laquelle le nombre tournait autour de vingt-cinq (25) étudiants. L'équipe d'experts a pu d'ailleurs consulter certains procès-verbaux de délibération et les listes de quelques promotions d'étudiants.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Standard 1.02 : *Le Programme d'études et de formation vise des objectifs de formation qui correspondent à la mission et à la planification stratégique de l'institution.*

Appréciation globale du standard :

Les objectifs du Programme de Licence en Logistique et Transport semblent correspondre à la mission et à la planification stratégique 2015- 2025 du CTD. En effet, le plan stratégique mentionne que l'objectif essentiel du Centre est de répondre aux besoins de formation de tous les opérateurs du secteur maritime du Sénégal. Aussi la Logistique et le Transport constituent-ils des activités de base des opérateurs économiques. Toutefois, les objectifs principaux du Programme gagneraient à être davantage reformulés pour plus de clarté et de cohérence.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Standard 1.03 : *Le Programme d'études s'efforce de maintenir des relations suivies avec le monde professionnel et socio-économique, dans le but de contribuer, selon ses moyens, à la réponse aux besoins du milieu et d'offrir des formations adaptées au milieu de travail.*

Appréciation globale du standard :

Le CTD montre une certaine volonté de maintenir des relations privilégiées avec le monde professionnel. Cette volonté se matérialise par les structures qui l'ont mis en place et la

présence du monde socioprofessionnel dans le Comité pédagogique (GES, CNP, CNES, CCIAD, ...). Cette volonté se concrétise aussi par la signature de plusieurs accords de partenariat entre le CTD et des structures nationales voire internationales. Cette détermination à vouloir maintenir des relations privilégiées avec le monde socioprofessionnel se réalise également par les caractéristiques du corps enseignant du Programme qui est essentiellement composé de professionnels compétents et expérimentés. Toutefois, le CTD devrait davantage accompagner les étudiants du Programme dans leur recherche de stage voire d'un premier emploi avec notamment la mise en place d'un service dédié à l'insertion professionnelle fonctionnel et une posture plus agressive de la chargée de missions.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 2 : Organisation interne et gestion de la qualité

Standard 2.01 : *Les processus, les compétences et les responsabilités décisionnelles sont déterminés et communiqués à toutes les personnes concernées.*

Appréciation globale du standard :

Toutes les personnes concernées par le programme sont tenues informées de leurs prérogatives et responsabilités. Pour la gouvernance administrative et académique, un organigramme définit l'organisation du CTD. A cet effet, le CTD est administré par un Comité de Gestion, un Comité pédagogique, un Conseil scientifique et une Direction. Un manuel de procédures administratives et financières accompagné par un logiciel de gestion concourt à faciliter les relations entre les différents acteurs du Centre.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Standard 2.02 : *Le Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER) a pris une part active aux processus décisionnels menant à la mise en œuvre du Programme.*

Appréciation globale du standard :

Le PER a effectivement participé à l'élaboration de la maquette du Programme de Licence en Logistique et Transport. Comme en attestent les différents Procès-Verbaux du Conseil scientifique et de la CIAQ. Toutefois, la plupart des enseignants vacataires interrogés affirment ne pas être associés aux jurys de recrutement et de délibération voire au processus

de révision de la maquette du Programme. Ils ont également déploré l'absence de cellule pédagogique de base qui pourrait réduire les redondances dans les contenus des enseignements et garantir une cohérence globale du Programme.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Standard 2.03 : *Le Programme d'études fait l'objet de mesures d'assurance qualité. L'institution utilise les résultats afin d'adapter périodiquement l'offre d'études.*

Appréciation globale sur le standard :

Le CTD dispose d'une cellule d'assurance qualité qui suivrait le Programme de Licence en Logistique et Transport en matière d'assurance qualité. Dans ce cadre, la maquette du programme serait souvent révisée et les enseignements évalués en vue d'adapter l'offre de formation aux exigences du monde professionnel. Toutefois, les résultats issus de l'évaluation des enseignements ne sont pas toujours transmis aux enseignants concernés. Les enseignants interviewés déclarent d'ailleurs n'avoir reçu aucun document allant dans ce sens. De plus, il faut noter que l'analyse des résultats issus de l'évaluation des enseignements n'est pas standardisée et pas toujours suivie de mesures de remédiation idoines.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 3 : Curriculum et méthodes didactiques

Standard 3.01 : *Le Programme d'études dispose de maquette structurée et de plans de cours correspondant à une mise en œuvre coordonnée du LMD dans les établissements d'enseignement supérieur du Sénégal.*

Appréciation globale sur le standard :

Le Programme de Licence en Logistique et Transport dispose d'une maquette structurée en unités d'enseignement et en éléments constitutifs. Toutefois, elle demeure peu conforme à la réglementation en vigueur notamment à la Loi n° 2011-05 du 30 mars 2011 relative à l'organisation du système LMD dans les établissements d'enseignement supérieur et au Décret 2012-1114 relatif au diplôme de Licence, notamment en matière de répartition entre temps présentiel et volume horaire réservé au travail personnel de l'étudiant. La codification

des unités d'enseignement reste également peu conforme aux textes réglementaires. Il faut préciser en outre que le CTD a présenté le jour de la visite une nouvelle maquette différente de celle contenue dans le rapport d'auto-évaluation. La nouvelle maquette respecte la réglementation en matière de répartition entre temps présentiel et travail personnel de l'étudiant avec une codification peu adéquate et des volumes horaires non déroulés si nous nous référons au cahier de texte.

Conclusion sur le standard : NON ATTEINT

Standard 3.02 : *Le Programme d'études couvre les aspects principaux de la discipline. Il permet l'acquisition de méthodes de travail scientifiques, garantit l'intégration de connaissances scientifiques et se préoccupe de préparer l'étudiant au marché du travail. Les méthodes d'enseignement et d'évaluation sont définies en fonction des objectifs de formation.*

Appréciation globale du standard :

Le Programme de Licence couvre une bonne partie des aspects de la Logistique et du Transport. Il garantirait l'assimilation de connaissances scientifiques. Les méthodes d'enseignement et d'évaluation permettraient dans une certaine mesure aux étudiants de pouvoir s'insérer dans le marché du travail. Toutefois, le CTD devrait veiller à la conformité entre l'intitulé de certains éléments constitutifs et leur syllabus voire leur contenu réel. Une telle démarche passe par une bonne tenue du cahier de texte et un processus de validation des *syllabi* clairement spécifié et partagé avec l'ensemble des intervenants du Programme.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Standard 3.03 : *Les conditions d'obtention des attestations et des diplômes académiques sont réglementées et publiées.*

Appréciation globale du standard :

Les conditions d'obtention des attestations et des diplômes académiques sont réglementées et publiées conformément aux textes régissant le système LMD. Ces conditions sont d'ailleurs précisées dans le règlement intérieur des examens et partagées avec les apprenants. Toutefois, le CTD devrait permettre aux intervenants du programme de pouvoir vérifier leurs notes saisies par l'administration ou les saisir eux-mêmes avant la tenue des jurys de délibérations.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Standard 3.04 : *Le Programme maintient un taux de réussite satisfaisant. Au besoin, il n'hésite pas à prendre les mesures nécessaires pour faciliter la progression des étudiants.*

Le Programme de Licence en Logistique et Transport maintient un taux de réussite assez satisfaisant au regard des procès-verbaux de délibérations. Toutefois, un meilleur suivi du dispositif d'évaluation des enseignements et l'adoption d'une démarche pédagogique plus adaptée, par exemple, en première année pourraient aider à améliorer sensiblement ce taux. En effet, les experts n'ont pas pu disposer, lors de leur visite, des résultats de l'évaluation des enseignements voire leur exploitation en vue d'une amélioration du taux de réussite du Programme.

Appréciation globale du standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 4 : Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER)

Standard 4.01 : *L'enseignement est dispensé par un corps enseignant compétent du point de vue didactique et qualifié scientifiquement.*

Appréciation globale du standard :

Le CTD dispose d'un corps enseignant, compétent du point de vue didactique et scientifiquement qualifié. A cet effet, les enseignements du Programme sont assurés majoritairement par des professeurs, des docteurs et des professionnels compétents et expérimentés. Aussi le Programme est-il coordonné par un docteur en sciences de gestion sous la supervision du Directeur des études. Toutefois, les contrats de prestation dont bénéficient le Coordonnateur du Programme et le Directeur des études ne garantissent pas leur pérennité dans le Centre. Ce qui pourrait impacter sur la gestion du Programme voire des activités pédagogiques du CTD, en général.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Standard 4.02 : *La répartition du volume horaire consacré aux activités d'enseignement, de recherche, d'expertise et d'administration des enseignants est définie.*

Appréciation globale du standard :

Les enseignants permanents du Programme consacrent une partie de leur temps de travail aux activités d'enseignement et d'administration. Toutefois, le temps consacré aux activités de recherche et d'expertise n'est pas précisé dans leur contrat. Aussi la répartition du

volume horaire consacré aux activités d'enseignement, de recherche, d'expertise et d'administration n'est-elle pas clairement explicitée.

Conclusion sur le standard : NON ATTEINT

Standard 4.03 : *La mobilité du PER est possible.*

Appréciation globale sur le standard :

La plupart des enseignants du Programme sont composés de vacataires provenant des universités et des institutions nationales publiques et privées. Ce qui constitue une source de mobilité des enseignants voire d'enrichissement de la qualité des enseignements-apprentissages. Toutefois, le CTD ne dispose pas d'un Programme de mobilité formalisé permettant un échange d'enseignants au niveau national et à l'international.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 5 : Étudiant(e)s

Standard 5.01 : *Les conditions d'admission dans le Programme sont publiées*

Appréciation globale sur le standard :

Les conditions d'accès au Programme de Licence en Logistique et Transport sont diffusées et l'admission en première année se fait sur la base d'une sélection sur dossier et d'un entretien. Le Programme de Licence en Logistique et Transport du CTD est ouvert à tous les titulaires du Baccalauréat ou de tout autre diplôme admis en équivalence.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Standard 5.02 : *L'égalité des chances entre hommes et femmes est réalisée.*

Appréciation globale du standard :

Il n'a été noté aucune discrimination de genre au niveau du recrutement des étudiants du Programme de Licence en Logistique et Transport. Par conséquent, les filles et les garçons ont les mêmes chances d'accéder au Programme. Toutefois, le CTD reçoit plus d'hommes que de femmes du fait que les métiers de la logistique et du Transport sont souvent considérés comme réservés aux hommes. Pour remédier à cette situation, les responsables du CTD continuent à sensibiliser les filles lors de leurs visites annuelles au niveau des lycées.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Standard 5.03 : *La mobilité des étudiant(e)s est possible et encouragée par la reconnaissance mutuelle interuniversitaire et interdisciplinaire des acquis.*

Appréciation globale du standard :

Il existerait, d'après le rapport d'auto-évaluation, un dispositif dédié à la mobilité des étudiants, notamment à travers les nombreux accords de partenariat signés entre le CTD et des universités au niveau national et à l'international. Toutefois, les étudiants interrogés ne témoignent pas de l'opérationnalité d'un tel dispositif. De plus, la liste de mobilité fournie lors de la visite ne concerne pas les étudiants du Programme de Licence en Logistique et Transport.

Conclusion sur le standard : NON ATTEINT

Standard 5.04 *Il est pourvu à un encadrement adéquat des étudiant(e)s.*

Appréciation globale du standard :

Le taux d'encadrement pour les rapports de stage et les projets est adéquat car tournant autour de deux (2) étudiants par enseignant qui peut être universitaire ou vacataire professionnel. Les étudiants bénéficient aussi d'un cours de méthodologie de recherche et de rédaction de mémoire. Toutefois, les étudiants qui intègrent le Programme en deuxième et troisième années devraient bénéficier d'un dispositif d'accompagnement en vue de faciliter leur adaptation.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Standard 5.05 *Le Programme se préoccupe de l'insertion des étudiant(e)s dans le milieu du travail.*

Appréciation globale sur le standard :

Il n'existe pas un service d'insertion dont le rôle est d'accompagner et d'assister les apprenants du Programme dans leur recherche de stage (ou d'emploi). Toutefois, la chargée de mission s'adonnerait à ce type de tâche sous la supervision de la Direction. A cet effet, elle partagerait régulièrement les offres reçues des partenaires du CTD et organiserait chaque année une journée dénommée « *Job's day* » lors de laquelle les entreprises seraient invitées à échanger avec les étudiants. Des lettres de recommandations seraient également proposées aux étudiants dans le cadre de leur recherche d'un stage voire d'un emploi. Même si, parmi les étudiants rencontrés, certains confirment avoir eu un stage par ce canal, le CTD

devrait se doter d'un service dédié à l'insertion professionnelle pour un suivi permanent et durable des diplômés du Programme.

Conclusion sur le standard : NON ATTEINT

Champ d'évaluation 6 : Dotation en équipements et en locaux

Standard 6.01 *Le Programme d'études dispose de ressources suffisantes pour réaliser ses objectifs. Elles sont disponibles à long terme.*

Le programme dispose de ressources suffisantes pour réaliser ses objectifs. Le projet d'extension du bâtiment du Centre devrait rendre encore appréciable le caractère suffisant de ses ressources. Toutefois, le CTD devrait davantage veiller aux normes régissant les établissements recevant du public (extincteurs à jour, meilleure prise en charge des personnes à mobilité réduite, mise en place d'échelle et d'escaliers de secours fonctionnels, ...). Le CTD gagnerait aussi à être davantage autonome par rapport au COSEC, à la SNPAD et à l'ANAM. Une telle démarche devrait aboutir à une meilleure planification budgétaire et à une gestion plus efficiente du personnel de ces structures détachées au CTD. Il devrait en outre se doter d'une bibliothèque plus spacieuse avec une salle de lecture et d'une infirmerie plus accessible et suffisamment dotée en médicaments et matériels de premier secours.

Appréciation globale du standard : ATTEINT

5. Points forts du Programme

L'équipe d'experts a constaté plusieurs forces du Programme de Licence en Logistique et Transport énumérées ci-dessous :

- Existence d'un personnel enseignant composé d'universitaires qualifiés et de professionnels expérimentés (docteurs en sciences de gestion) ;
- Existence de locaux équipés et fonctionnels accueillant les enseignements du Programme ;
- Existence d'une maquette assez conforme à ce type de formation ;
- Existence de plusieurs conventions de partenariat au niveau national et à l'international ;

- Existence d'un manuel de procédures régissant l'ensemble des tâches administratives et pédagogiques ;
- Existence d'une bibliothèque numérique disposant d'ouvrages de qualité dédiés aux enseignements du Programme ;
- Existence de contrat de vacation entre les intervenants du Programme et le CTD ;
- Existence d'une Cellule Interne d'Assurance Qualité (CIAQ) ;
- Existence d'un logiciel de gestion pédagogique et financière ;
- Sentiment d'appartenance fort des étudiants à l'égard du Centre ;
- Système de traitement des intervenants du Programme adéquat et standardisé.

Sans remettre en cause les forces exprimées ci-dessus, les experts estiment utile d'attirer l'attention sur les faiblesses du Programme.

6. Points faibles du Programme

Les points faibles du Programme de Licence en Logistique et Transport sont indiqués ci-dessous :

- Non-respect de la maquette en matière de répartition entre temps présentiel (CM, TD et TP) et le travail personnel de l'étudiant ;
- Peu d'accompagnement des étudiants / diplômés du Programme dans leur recherche de stage voire d'un premier emploi ;
- Non-respect du volume horaire pour certains EC déroulés en Licences 1 et 2 (EC 1122 et EC 2122) ;
- Absence d'accompagnement des enseignants permanents dans le cadre de leur carrière (participation à des activités scientifiques, publications, ...) ;
- Processus de validation des syllabi de cours peu standardisé et non partagé avec les apprenants au début des enseignements ;
- Absence de suivi du dispositif d'évaluation des enseignements et cellules pédagogiques de base ;
- Contrats précaires de certains membres du PATS (prestation de service) ;
- Délais de paiement des heures de vacation souvent longs ;
- Application du règlement intérieur peu rigoureuse (utilisation abusive du téléphone portable en classe) ;

- Peu de visibilité du centre (absence de campagne publicitaire, organisation de journées portes ouvertes et de cérémonies de graduation peut pérenniser).
- Non-respect de la réglementation pour les établissements recevant du public (meilleure prise en charge des personnes à mobilité réduite, mise en place d'échelle et d'escaliers de secours fonctionnels, ...).

7. Appréciations générales du Programme

Le Programme de Licence en Logistique et Transport du CTD répond globalement aux exigences de ce type de formation tant du point de vue du fond que de la forme. L'institut dispose également d'une bonne expérience dans le domaine de l'enseignement de la Logistique et du Transport. A cet effet, le corps enseignant est composé d'universitaires et de professionnels compétents ayant une bonne expérience dans l'enseignement. Cependant, la maquette contenue dans le rapport demeure peu conforme aux textes réglementaires sénégalais relatifs au système LMD et la maquette présentée lors de la visite n'est pas toujours conforme aux informations contenues dans le cahier de texte. Toutefois, le recrutement de docteurs en sciences de gestion, la mise en place d'une CIAQ fonctionnelle, l'existence d'un logiciel de gestion financière et pédagogique poussent les experts à croire que les autorités du CTD sont dans de bonnes dispositions pour améliorer la qualité du Programme de Licence en Logistique et Transport.

8. Recommandations à l'Etablissement

En vue de remédier aux points faibles soulevés plus haut, les experts proposent les recommandations suivantes :

- Veiller au respect du ratio entre le temps présentiel et le travail personnel de l'étudiant et proposer une codification conformément aux textes réglementaires régissant le système LMD ;
- Mettre en place un service dédié à l'insertion professionnelle afin de mieux accompagner les étudiants et les diplômés du Programme dans leur recherche de stage voire d'un premier emploi ;

- Veiller à une meilleure tenue du cahier de texte pour garantir une adéquation entre les volumes horaires et les contenus des EC définis dans la maquette et ceux effectivement déroulés par les intervenants ;
- Mettre en place un dispositif d’accompagnement des enseignants permanents pour faciliter leur participation à des activités scientifiques, à des séjours de recherche et à l’amélioration de leur carrière, en général ;
- Mettre en place un dispositif de standardisation, de validation et de suivi des syllabi de cours en vue de leur partage avec les apprenants au début des enseignements ;
- Se doter d’un dispositif de suivi de l’évaluation des enseignements et mettre en place des cellules pédagogiques de base ;
- Veiller à rendre le CTD davantage autonome ou revoir ses statuts afin de permettre aux membres du PATS et aux enseignants permanents d’avoir des contrats moins précaires ;
- Revoir les délais de paiement des heures de vacation en adoptant un système de paiement à deux étapes (la moitié à la fin du cours et le reste après la restitution des copies d’examen) et en fixant le calendrier des examens au moment du démarrage des enseignements ;
- Veiller à une meilleure application du règlement intérieur et règlementer l’utilisation du téléphone portable / tablette durant les heures de cours ;
- Veiller à une meilleure visibilité du CTD avec l’organisation de campagne publicitaire, de journées portes ouvertes et de cérémonies de graduation ;
- Veiller à un meilleur respect de la réglementation en matière d’établissements recevant du public (meilleure prise en charge des personnes à mobilité réduite, mise en place d’échelle et d’escaliers de secours fonctionnels, ...).

9. Recommandations à l'ANAQ-Sup

Les experts invitent l’ANAQ-Sup à informer davantage les établissements supérieurs sur les textes réglementaires relatifs au système LMD. Cette démarche devrait les amener à mieux concevoir les maquettes des différents Programmes soumis à une évaluation externe.

10. Proposition de décision

ACCREDITATION ACCEPTÉE